

METIERS de l'ANCIEN REGIME

SYNDIC

Homme chargé d'agir au nom d'une communauté quelconque, de prendre soin de ses affaires, de répondre pour elle... Le mot s'appliquait surtout aux syndics de villages, représentants ou plutôt agents des communautés rurales qui n'avaient pas de maire ni de municipalité. Ils étaient nommés sans règle fixe, au hasard des habitudes parfois, se perpétuant dans leurs fonctions plutôt malgré eux d'ailleurs, car elles n'avaient rien d'agréable ni de profitable.

HUISSIER ROYAL

Ministre inférieur de la justice chargé de signifier les sentences, d'appréhender les gens décrétés de prise de corps, de procéder aux saisies et annotations de biens... faisait partie d'un pays d'élection.

PRATICIEN

Homme de contentieux connaissant la pratique de la procédure, il conseillait ses clients et leur servait de témoin (de moralité étant donné sa notoriété).

HUISSIER-AUDIENCIER

Sorte d'appariteur de la justice qui introduisait le tribunal dans la salle d'audience, faisait l'appel des causes et assurait la police de l'audience. Il était amené à dresser procès-verbaux des accidents survenus en cours d'audience.

SERGENT ROYAL

Appariteur qui précédait le roi, le chancelier, les cours souveraines.

PROCUREUR au BAILLIAGE

Officier chargé de guider les parties et de les représenter en justice.

GREFFIER

Officier public, "**personnage universel sans lequel rien ne pouvait se faire**". Il gardait et expédiait tous les actes d'une juridiction et lors des audiences écrivait les minutes des jugements et les arrêts, ceci aussi bien dans les instances qui relevaient d'une gouvernance que dans les bailliages.

PROCUREUR d'OFFICE

Personne qui représentait le ministère public près d'une moyenne ou basse justice seigneuriale, le procureur d'office pouvait saisir de sa propre initiative une juridiction. C'était notre ancien avoué spécialiste de la procédure.

TABELLION

Fonctionnaire autrefois chargé de mettre en grosse les actes dont les minutes ~~minutes~~ étaient dressées par les notaires, ancien officier public jouant le rôle de notaire dans les juridictions subalternes sous l'Ancien Régime.

ECUYER

A l'origine celui qui porte l'"écu" d'un chevalier, le titre d'écuyer ne signifie pas que son titulaire soit noble.

ASSEEUR

Fonctionnaire chargé d'asseoir l'impôt, de le répartir.